



La Fête du VOISINAGE

Fonctionnement et modalités
de la Fête du voisinage à Pont-Rouge

Mise à jour : Février 2025

Objectif

L'objectif de la Fête du voisinage est de créer des liens de solidarité entre voisines et voisins pour construire des villes plus humaines.

On note plusieurs bienfaits tels que :

- Plus d'entraide entre voisines et voisins de tout âge;
- Un sentiment accru de sécurité;
- Une communauté plus ouverte à la diversité et à l'inclusion;
- Un accueil par le voisinage d'une nouvelle citoyenneté;
- Une augmentation de la participation citoyenne.

Procédure à suivre auprès de la Ville par les responsables des fêtes

1. Consulter ses voisins afin d'obtenir une réponse favorable à la tenue d'une fête dans leur rue. Les citoyens qui seront directement touchés dans le cas d'une fermeture de rue doivent être contactés par le responsable de la fête afin de les informer.
2. Transmettre ses informations à la coordonnatrice des loisirs de la Ville de Pont-Rouge en remplissant le formulaire à cet effet, au maximum deux semaines avant la séance du conseil du mois de mai. La demande doit comprendre les informations suivantes :
 - a. Prénom et nom du responsable de la fête;
 - b. Coordonnées du responsable de la fête (téléphone et courriel);
 - c. Nom de la rue concernée;
 - d. L'adresse à partir de laquelle la rue serait barrée (le cas échéant) ainsi que l'adresse où se terminerait la fermeture;
 - e. La période de fermeture demandée (heures durant la journée de la Fête du voisinage);
 - f. Au besoin, mentionner le nombre de tables nécessaires.

S'inscrire sur le site Internet d'Espace Muni

Nous suggérons aux responsables d'inscrire leur événement et leur rue sur le site d'Espace Muni afin de démontrer leur appui au mouvement, il n'y a pas de frais.

Lien vers la page d'inscription : espacemuni.org/programmes/participation-citoyenne/fete-du-voisinage/participation-comme-citoyenne-ou-citoyen

Matériel prêté

Tréteaux	La Ville de Pont-Rouge s'engage à prêter quatre tréteaux par fête afin que les rues qui en font la demande puissent être barrées pour assurer la sécurité du voisinage. Nous avons un nombre limité de tréteaux. Le prêt sera fait selon la règle du premier arrivé, premier servi.
Tables	Des tables sont disponibles gratuitement pour les fêtes organisées dans le cadre de l'événement Fête du voisinage. Les responsables de fête doivent mentionner le nombre de tables requis à la coordonnatrice des loisirs. Nous avons un nombre limité de tables. Le prêt sera fait selon la règle du premier arrivé, premier servi.

Livraison du matériel

Le matériel sera déposé à l'adresse du responsable le vendredi précédant la Fête du voisinage et récupéré au même endroit le lundi suivant.